



Assemblée générale

Distr. générale
17 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 132 de l'ordre du jour
Amélioration de la situation financière
de l'Organisation des Nations Unies

Amélioration de la situation financière **de l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Faisant le point de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies au 5 octobre 2012, le présent rapport met à jour les informations figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général sur la question (A/66/521/Add.1).

Quatre indicateurs principaux ont été retenus pour dresser l'état des finances de l'Organisation : le montant des contributions mises en recouvrement, le total des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le total de ce que l'Organisation doit aux États Membres.

Les indicateurs de la situation financière en 2012 sont généralement bons : les États Membres sont plus nombreux à avoir acquitté intégralement leurs contributions; le montant des contributions non réglées est en baisse, sauf pour le financement des tribunaux internationaux; et l'arriéré des paiements dus aux États Membres a quelque peu diminué. On prévoit pour la fin de l'année un solde de trésorerie positif pour les opérations de maintien de la paix, les tribunaux internationaux et le plan-cadre d'équipement. Toutefois, la couverture des dépenses prévues au budget ordinaire pourrait soulever des difficultés de trésorerie pendant les derniers mois de l'année et l'évolution de la situation à cet égard dépendra, dans une large mesure, du total des contributions qui seront alors payées.

Malgré l'augmentation notable du nombre d'États Membres ayant intégralement acquitté leurs contributions, le total des contributions non réglées reste non négligeable. La condition première de la santé financière de l'Organisation reste que les États Membres acquittent intégralement et ponctuellement leurs contributions.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 octobre 2012).



I. Introduction

1. Mettant à jour les informations sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies que le Secrétaire général avait communiquées à l'Assemblée générale dans son rapport précédent sur la question (A/66/521/Add.1), le présent rapport fait le point des indicateurs financiers au 5 octobre 2012 et propose des projections révisées pour le restant de l'année 2012.

2. Quatre indicateurs principaux ont été retenus pour dresser l'état des finances de l'ONU présentés ici : le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le total de ce que l'Organisation doit aux États Membres.

II. Examen de la situation financière au 5 octobre 2012

3. L'examen de la situation financière au 5 octobre 2012 révèle une diminution du montant des contributions mises en recouvrement pour le financement du budget ordinaire (2 412 millions de dollars au 5 octobre 2012, contre 2 415 millions de dollars au 31 décembre 2011), des opérations de maintien de la paix (4 644 millions de dollars au 5 octobre 2012, contre 8 651 millions de dollars au 31 décembre 2011) et des tribunaux internationaux (232 millions de dollars au 5 octobre 2012, contre 286 millions de dollars au 31 décembre 2011). Au 31 décembre 2011, le montant des contributions mises en recouvrement pour le financement du plan-cadre d'équipement se chiffrait à 341 millions de dollars. Le financement du plan-cadre n'a pas nécessité la mise en recouvrement de nouvelles contributions en 2012. Au 5 octobre 2012, le total des contributions non acquittées était plus élevé qu'à la fin de 2011 pour le budget ordinaire et les tribunaux internationaux, mais il était moindre pour les opérations de maintien de la paix et le plan-cadre d'équipement.

A. Budget ordinaire

4. Le montant total des contributions mises en recouvrement pour le financement du budget ordinaire en 2012 est inférieur de 3 millions de dollars à celui des contributions mises en recouvrement pour 2011. Au 5 octobre 2012, les contributions acquittées totalisaient 2 milliards de dollars, soit 112 millions de dollars de plus que le total des paiements reçus au 5 octobre 2011. Toujours au 5 octobre 2012, le total des contributions non réglées était de 855 millions de dollars, soit 12 millions de moins que le montant constaté au 5 octobre 2011 (867 millions de dollars).

5. Au 5 octobre 2012, 129 États Membres avaient payé intégralement leurs contributions au financement du budget ordinaire, soit deux de moins qu'au 5 octobre 2011. Le Secrétaire général tient à remercier ces 129 États Membres pour s'être pleinement acquittés de leurs obligations de financement du budget ordinaire, et il engage les 63 autres États Membres à suivre leur exemple.

6. Le montant des contributions impayées, quoique moins élevé au 5 octobre 2012 qu'un an auparavant (855 millions de dollars, contre 867 millions de dollars), reste le fait principalement d'un petit nombre d'États Membres, quatre d'entre eux étant responsables de 96 % de l'impayé, les 4 % restants se répartissant entre les

59 autres États Membres. Il est manifeste que la situation à la fin de 2012 dépendra dans une large mesure des décisions que ces États prendront dans les mois qui viennent.

7. Les moyens de trésorerie pour la couverture des dépenses prévues au budget ordinaire comprennent le Fonds général, auquel sont créditées les contributions mises en recouvrement, le Fonds de roulement, dont le montant, fixé par l'Assemblée générale, est de 150 millions de dollars, et le Compte spécial. Compte non tenu des ressources du Fonds de roulement et du Compte spécial, le montant des liquidités disponibles pour la couverture des dépenses prévues au budget ordinaire était de 94 millions de dollars à la fin de 2011 et de 149 millions de dollars au 5 octobre 2012. Le total des décaissements prévus pour le quatrième trimestre de 2012 étant de l'ordre de 776 millions de dollars, il faut s'attendre à ce que la couverture des dépenses prévues au budget ordinaire soulève en fin d'année des difficultés de trésorerie. Cependant, il est évident que la situation dépendra en définitive de ce que feront les États Membres dont il est question plus haut.

B. Opérations de maintien de la paix

8. La demande d'activités de maintien de la paix étant sujette à des fluctuations, il est difficile de faire des prévisions financières fiables concernant ces activités. De plus, l'exercice financier retenu pour les opérations de maintien de la paix n'est pas l'année civile (1^{er} janvier-31 décembre), mais une période de 12 mois commençant le 1^{er} juillet d'une année et s'achevant le 30 juin de l'année suivante, des contributions sont mises en recouvrement séparément pour chaque opération, et les avis de mise en recouvrement ne pouvant être émis que pour la durée du mandat approuvé pour chaque mission par le Conseil de sécurité, ils s'échelonnent sur toute l'année et portent sur des périodes de durées différentes. Tous ces facteurs rendent difficiles les comparaisons entre les éléments de la situation financière se rapportant aux opérations de maintien de la paix et ceux se rapportant aux activités relevant du budget ordinaire.

9. Le montant total des contributions au financement des opérations de maintien de la paix qui n'avaient pas été acquittées au 5 octobre 2012 est de 1,85 milliard de dollars; il est inférieur de 775 millions de dollars au total des impayés constaté à la fin de 2011 et de 1,5 milliard de dollars à celui constaté au 5 octobre 2011. Le montant actuel des contributions non acquittées tient pour une part à ce que le total des contributions mises en recouvrement est en baisse pour l'exercice 2012/13 du fait qu'un nouveau barème des quotes-parts applicables à compter de 2013 est en attente d'approbation.

10. L'échelonnement, au cours d'une année, des mises en recouvrement de contributions au financement des opérations de maintien de la paix, ainsi que les montants sur lesquels elles portent, étant imprévisibles, il peut être difficile aux États Membres de se tenir à jour de leurs paiements. Conscient de cette difficulté, le Secrétaire général tient à exprimer tout particulièrement sa gratitude aux 32 États Membres qui, au 11 octobre 2012, avaient acquitté intégralement leurs contributions au financement des opérations de maintien de la paix. Il s'agit des États suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Burkina Faso, Canada, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, Irlande, Islande, Israël, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Libye, Malawi, Maroc, Monaco,

Nouvelle-Zélande, Niger, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Suède et Suisse. Au 11 octobre 2012, le nombre des États Membres ayant acquitté leurs contributions dépassait de 14 le nombre enregistré au 11 octobre 2011. Si l'on compte les paiements reçus depuis le 11 octobre 2012, la Hongrie s'ajoute à la liste.

11. La trésorerie dont l'Organisation disposait le 5 octobre 2012 pour les opérations de maintien de la paix dépassait 3,7 milliards de dollars, dont 3,2 milliards inscrits aux comptes des missions en cours, 351 millions à ceux de missions terminées et 130 millions au Fonds de réserve pour le maintien de la paix.

12. En ce qui concerne les sommes restant dues aux États Membres, leur montant total s'élevait au début du mois d'octobre 2012 à 1 062 millions de dollars, dont 349 millions au titre des contingents et des unités de police constituées, 550 millions au titre des demandes de remboursement concernant le matériel appartenant aux contingents des missions en cours, 86 millions au titre de celles concernant celui des missions terminées (selon l'ancienne méthode), 76 millions au titre de lettres d'attribution et 1 million au titre de demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité. Grâce aux paiements reçus récemment des États Membres, au 16 octobre 2012 l'Organisation est à jour des sommes dues jusqu'en septembre-octobre pour les contingents et les unités de police constituées des missions en cours, sauf la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), car les comptes spéciaux de ces missions sont insuffisamment provisionnés. Le paiement des sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents est aussi à jour jusqu'en août, mais hormis la MINURSO, l'UNFICYP, la MINUT et le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), également en raison de l'insuffisance des fonds disponibles. Au 16 octobre 2012, le montant effectivement dû aux États Membres était tombé des 1 062 millions du début du mois à 424 millions.

13. On se rappellera qu'en mai 2012, il était prévu que les montants dus aux États Membres fournissant des contingents, du personnel de police et du matériel aux opérations de maintien de la paix totaliseraient 678 millions de dollars à la fin de l'année (voir A/66/521/Add.1). D'après les nouvelles prévisions, le montant restant à payer à ce moment-là devrait se situer aux alentours de 512 millions de dollars, montant inférieur à la fois à celui qui était prévu en mai et au montant effectif au 31 décembre 2011, qui s'élevait à 529 millions. Le Secrétaire général veut que l'Organisation s'acquitte le plus rapidement possible de ses obligations vis-à-vis des États Membres qui fournissent des hommes ou du matériel, et il tient à assurer les États Membres que l'évolution de la trésorerie des opérations de maintien de la paix est suivie de très près. Tout en ayant inscrit parmi ses priorités de payer tous les trimestres autant que le permet sa trésorerie, l'Organisation est toujours tributaire du fait que les États Membres s'acquittent ou non de leurs obligations intégralement et sans retard et que l'établissement des mémorandums d'accord relatifs à la fourniture de matériel est ou non achevé rapidement avec les pays fournisseurs de contingents.

C. Tribunaux internationaux

14. Les tribunaux internationaux sont le Tribunal international pour le Rwanda, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Mécanisme international nouvellement chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. En ce qui concerne les contributions non payées, leur montant s'était légèrement accru au 5 octobre 2012 : 63 millions de dollars, contre 56 millions un an plus tôt.

15. Néanmoins, au 5 octobre 2012, 95 États Membres avaient réglé la totalité de leurs contributions aux budgets des deux tribunaux et du Mécanisme international, soit deux de plus qu'au 5 octobre 2011. Le Secrétaire général tient à remercier ces 95 pays et exhorte les autres à verser leurs quotes-parts intégralement et sans retard.

16. La trésorerie disponible pour les tribunaux internationaux est actuellement positive, mais son niveau final dépendra des paiements reçus des États Membres les derniers mois de 2012.

D. Plan-cadre d'équipement

17. Un montant total de 1,87 milliard de dollars a été mis en recouvrement pour alimenter le compte spécial du plan-cadre d'équipement. Comme le permettent les modalités de financement prévues, 180 États Membres payent selon un échéancier pluriannuel et 12 ont choisi de tout payer en une fois. Au 5 octobre 2012, le montant des quotes-parts réglées s'élevait à 1,86 milliard de dollars, laissant un solde impayé de 4,6 millions. Ainsi, la trésorerie du plan-cadre d'équipement reste robuste.

18. Au 5 octobre 2012, 149 États Membres avaient réglé la totalité de leurs contributions au titre du plan-cadre d'équipement. Le Secrétaire général les remercie et invite les autres à prendre exemple sur eux afin que le projet soit exécuté dans les délais prévus.

III. Conclusions

19. Le niveau des indicateurs financiers de 2012 est bon, dans l'ensemble. Les sommes restant à régler aux États Membres devraient se réduire à la fin de l'année. Les soldes de trésorerie des opérations de maintien de la paix, des tribunaux internationaux et du plan-cadre d'équipement seront positifs. On s'attend à ce que la trésorerie du budget ordinaire soit tendue les derniers mois de l'année, mais le résultat final, en ce qui le concerne, dépendra du montant encaissé au quatrième trimestre.

20. Les contributions non payées sont en baisse par rapport à l'an dernier dans toutes les catégories, sauf dans le cas des tribunaux internationaux. Le nombre d'États Membres s'étant acquittés de leurs obligations est en hausse, puisqu'ils étaient 31 au 11 octobre 2012 contre 11 l'an dernier.

21. Le Secrétaire général tient à saluer tout particulièrement ces 31 États Membres : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Burkina Faso, Canada, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Israël, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Libye, Malawi, Monaco, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, République

tchèque, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Suède et Suisse. Si l'on tient compte des paiements reçus depuis le 11 octobre 2012, la Hongrie s'ajoute à la liste.

22. Malgré la nette augmentation du nombre de pays s'étant acquittés de la totalité de leurs dettes envers l'Organisation, le montant des contributions non payées reste important.

23. La santé financière de l'Organisation continue de dépendre de ce que les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières intégralement et sans retard.
